

## Au nom de la Cité !



Article rédigé par *Guillaume de Prémare*, le 18 mai 2012

**Le mariage n'est pas le bien propre des catholiques, c'est le bien commun de toute la Cité. Le défendre derrière des bannières catholiques contribuerait à le vider de sa substance commune et ferait tomber les promoteurs du bien commun dans un piège dialectique redoutable : apparaîtrait comme promotion du bien commun – sous le vocable rhétorique d'égalité des droits - une revendication catégorielle ; et comme revendication communautaire la promotion de ce bien commun qu'est le mariage. Les leaders d'opinion catholiques ont une responsabilité : celle d'éloigner la perspective d'un combat communautaire pour se mettre au service de la Cité.**

Selon toute vraisemblance, un projet de loi visant à reconnaître le mariage entre personnes de même sexe – avec son corollaire qu'est l'adoption ouverte aux homosexuels - sera débattu au Parlement dans les prochains mois. Il s'agirait là d'un renversement anthropologique majeur puisqu'on s'apprête à brouiller un repère essentiel de la personne humaine : un papa, une maman. Et ce n'est pas une affaire de morale privée ou de choix personnels, c'est la base même de la construction sociale – à savoir l'institution familiale – qui serait affectée. L'affaire est grave, et elle concerne tous les citoyens, toute la société.

Une dialectique redoutable s'avance : celle de l'égalité des droits. Or, tous les citoyens sont titulaires des mêmes droits devant le mariage, sauf à inventer artificiellement le concept de « catégories de citoyens ». Il y aurait ainsi des « citoyens homosexuels » et des « citoyens hétérosexuels », les seconds bénéficiant de droits dont les premiers seraient privés. C'est une subversion de la Cité : il y a des citoyens « tout court » et la loi est faite pour tous, pas pour des catégories. Si la Cité n'est plus « une et indivisible », elle se trouve en danger, potentiellement perméable à toutes les revendications catégorielles et à tous les affrontements communautaires. Le comble, c'est que ce projet de déconstruction sociale soit présenté sous les apparences du bien commun, ici dialectisé sous le vocable trompeur de « l'égalité des droits ».

## Pas une affaire religieuse

Je n'utilise pas d'argument religieux parce que cette affaire n'est pas une question religieuse, c'est l'affaire de la Cité. Les repères anthropologiques dont il est question ne sont pas au service d'une morale catégorielle. C'est donc un curieux paradoxe que le débat semble déjà prêt à s'enflammer sur le mode religieux : catholiques contre le reste de la société. Tandis que les uns préparent activement bannières et pancartes catholiques, les autres construisent un piège rhétorique redoutable : ceux qui prétendent imposer leurs revendications particulières à la Cité sont déjà présentés comme tenants du bien commun (« égalité des droits ») ; et ceux qui défendent le bien commun sont déjà présentés comme voulant imposer leur morale particulière à la Cité (une sorte de « charia catholique »). C'est un renversement dialectique saisissant.

Soyons clairs : le mariage n'est pas le bien propre des catholiques, c'est le bien commun de toute la Cité. Ici, le mariage religieux n'est pas en cause : rien ne justifie donc un positionnement de défense communautaire. Défiler derrière des banderoles catholiques constituerait non seulement une entorse à la vérité – en induisant que la question est religieuse - mais encore une erreur politique majeure, offrant sur un plateau aux promoteurs du renversement anthropologique les arguments de leur renversement dialectique visant à disqualifier d'emblée leurs contradicteurs.

## La responsabilité des leaders d'opinion

C'est au nom de la Cité, et avec des citoyens de tous horizons, que le combat pour le mariage doit être mené. Les leaders d'opinion catholiques ont à cet égard une responsabilité grave : faire comprendre aux uns et autres que c'est comme citoyens qu'ils doivent se mobiliser. Ce n'est pas d'abord une affaire de sens politique, de communication ou de stratégie – choses nécessaires par ailleurs -, mais une affaire de vérité. Ce qui est en cause, c'est la vérité même du mariage comme bien commun. Ceux qui contribueraient à altérer cette vérité en agitant les "pulsions communautaires" porteraient une grave responsabilité. La bonne manière d'accomplir son devoir de catholique dans la Cité, c'est de se mettre au service du bien commun, avec sa liberté et sa responsabilité. Le catholique n'a pas de bien propre à défendre dans la Cité, car c'est la Cité elle-même qui constitue son bien, et ce bien est celui de tous.

Article également publié sur le blog de Guillaume de Prémare : [Urgence com'catho](#)

Photo : © Arnaud.lid / Creative Commons Attribution-Share Alike 3.0 Unported license.